AU CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Hier, l'assemblée départementale, après avoir procédé à la constitution de ses commissions et examiné plusieurs questions d'ordre secondaire, a adopté le plan de coordination du rail et de la route, dans le centre et le nord du département

Assisté de M. Crespel, comme secrétaire de séance, M. Lebas ouvre la séance à 14 h. 30. M. le préfet occupe son fauteuil ainsi que les représentants de l'administration.

Vieux routier des assemblées, le député-maire de Roubaix présente, de suite, à l'attention de ses collègues, des questions, qui, préparées par le bureau, doivent être adoptées par eux, sans retard — il s'agit de la constitution des commissions et de l'organisation du travail intérieur de l'assemblée, pour les sessions à venir.

Le conseil général arrête, comme suit la composition de ses commissions:

Commission des finances. — MM. Houillon et Lorthioir, du 1er bureau; Forest et Degroote, du 2me bureau; Davaine et Delcourt, du 3me bureau; Goniaux, Carlier et Douchement, du 4me bureau; Martel et Wemaere, du 5me bureau.

Commission du budget. — MM. Couteaux, Machy, Et. Beccart, Descamps, Meurillon, Douchement, Houillon et Crespel.

Cette commission dont nous annonçions le projet de création, vendredi dernier, est donc définitivement constituée.

Commission départementale. — MM. Brachelet, Constant, Couteaux, Descamps, Guilleman, Houillon, Machy et Watine.

Ces choix sanctionnés par le vote définitif de l'assemblée, le président se lance dans une série de considérations, du reste fort utiles, et qui ont trait au programme des travaux des prochaines sessions, et à l'examen des budgets futurs. C'est ainsi que, dorénavant, la commission du budget, recevra, quinze jours avant l'ouverture de la session, communication des propositions budgétaires de M. le préfet — et que les propositions de crédits des conseillers devront être faites huit jours avant cette ouverture — le règlement intérieur de l'assemblée étant modifié en ce sens.

D'autre part, les questions seront classées par bureaux, et étudiées, de même par l'assemblée.

Questions diverses

M. Lebas ayant annoncé à ses collègues que sur les cinq cents et quelques questions soumises à leur examen pour l'ordre du jour de cette session, ils en avaient liquidé à ce jour, quatre cent quatre-vingts, passe la parole au rapporteur du Ve bureau, qui apporte des conclusions favorables à un vœu de plusieurs conseillers tendant à obtenir de l'Administration que les cultivateurs et acheteurs de plants de pommes de terre de provenance étrangère ne soient plus tenus d'acheter une quantité équivalente de plants d'origine française.

Puis, toujours au nom du Ve bureau, M. Derigny apporte des conclusions défavorables à l'octroi d'une subvention de 50.000 francs réclamée par M. Dehé, pour permettre la participation à l'exposition qui se tiendra à New-York, en 1939, aux fabricants de dentelle et de tulle, de Caudry.

M. Dehé, ne se tenant pas pour battu, plaide avec chaleur la cause de ces véritables artistes que sont nos fabricants de tulle et de dentelle de Caudry.

Il est soutenu par MM. Catoire et des Rotours, et M. Edouard Roussel l'appuie également, en insistant sur le caractère éminemment national du problème.

Finalement, M. Lebas se voit contraint de demander le renvoi à la commission, et un nouvel examen de la question.

Divers autres vœux et projets sont ensuite adoptés parmi lesquels nous citerons : une participation de 50.000 francs pour les centres de rééducation professionnelle des chômeurs; une augmentation de 35.000 francs, entrainant le vote d'un sixième de centime additionnel nouveau, pour le port de Gravelines.

Le classement et la réfection de certaines routes départementales, — dont l'une, de la région de Douai, proposée par le communiste Douchement, entraine le vote d'un tiers de centime nouveau, etc.

La coordination du rail et de la route

Et l'assemblée se trouve, ainsi, devant l'important problème de la coordination du rail et de la route, dans le centre et le nord du département.

M. Duriez, rapporteur de la commission spéciale créée par le Conseil général pour mettre au point cette importante question, donne lecture d'un volumineux travail, à la compétence et à l'objectivité duquel tous ses collègues sont unanimes à rendre hommage.

Il rappelle que cette coordination, le Conseil général ne la décidera que contraint par le décret ministériel de février dernier, tout refus ou toute négligence en ce sens, avant la date limite imposée par le gouvernement, entraînant une application d'office du plan de coordination avec retrait de toutes les subventions accordées au département par l'Etat, pour l'entretien des routes, notamment.

Après de longues considérations d'ordre technique, le rapporteur donne lecture des conclusions. Les suppressions et modifications décidées affectent notamment les lignes de chemin de fer d'Armentières à Berguette, d'Orchies à Somain, d'Orchies à Bachy, d'Orchies à Douai, de Somain à Aubigny-au-Bac, de Tourcoing à Ascq.

D'autre part, les lignes d'autobus de Lille à Comines seront supprimées, et leur concessionnaire exploitera, en compensation la route Tourcoing-Ascq.

Ces modifications et suppressions suscitant les protestations de MM. des Rotours, Goniaux, Meurillon, Ramette, Douchement, etc..., M. Duriez fait les mises au point nécessaires et ses conclusions, mises aux voix, sont approuvées à l'unanimité.

Questions secondaires

Le docteur Cordonnier vient ensuite apporter les conclusions du IIe bureau qui augmentent les propositions budgétaires du rapport préfectoral relatives au service départemental d'hygiène.

M. Leroy fait approuver les plans et devis de construction de l'hôtel des archives.

Après l'adoption de diverses subventions modiques, à un certain nombre de sociétés ou groupements départementaux, M. Lebas lève la séance, donnant rendez-vous à ses collègues pour une séance publique qui se tiendra, aujourd'hui jeudi, à onze heures.

M. Lebas reçoit une délégation de l'Union française pour le suffrage des femmes

Une délégation du comité de l'Union française pour le suffrage des femmes a assisté, mardi après-midi, à la séance du Conseil général. A l'issue des débats, la délégation, conduite par Mme Delaval, a été reçue par M. J.-B. Lebas, à qui elle a été présentée par MM. Edouard Roussel et des Rotours, sénateurs.

Mme Delaval a demandé à M. Lebas d'intervenir en faveur du vote des femmes, puis elle a émis le vœu que des places soient réservées aux femmes dans les grandes commissions départementales qui s'occupent des questions d'assistance, de chômage, de natalité, de protection de l'enfance, etc.

LES REVENDICATIONS COLONIALES DU REICH

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

Paris, 16 novembre. — M. Edouard Daladier, président du Conseil, a reçu, mercredi matin, M. Taittinger, en sa qualité de vice-président de la Commission des colonies de la Chambre, qui l'a entretenu de la séance de la Commission des colonies de la veille et du désir de cette commission d'entendre le président du Conseil sur ses intentions en ce qui concerne la question coloniale, notamment après le discours du chancelier Hitler.

(Ph. N.Y.T.)

M. Oswald Pirou, *ministre de la Défense nationale de l'Union sud-africaine, qui va soumettre au chancelier Hitler un plan relatif aux questions coloniales.*

A ce sujet, la présidence du Conseil a publié, à 13 heures, le communiqué suivant :

« Le gouvernement n'a pas attendu la campagne qui se poursuit au sujet des questions coloniales pour faire connaître sa position sur ce problème. Il y a déjà plusieurs semaines qu'il a fait savoir que la France s'opposerait à toute atteinte portée à son empire colonial et qu'elle maintiendra résolument l'intégrité de ses possessions telles qu'elles ont été constituées à la fin de la guerre mondiale.

» Aucune cession n'a jamais été envisagée et ne saurait l'être. Aucune négociation n'a donc été envisagée sur ce sujet. Le gouvernement renouvelle le démenti qu'il a déjà opposé aux fausses informations qui tendaient à faire croire que la question des colonies serait évoquée dans les prochaines entrevues franco-anglaises. »

De son côté, le gouvernement anglais n'envisage le transfert d'aucun territoire soumis à son autorité

Londres, 16 novembre. — A la Chambre des Communes, M. Malcolm Macdonald, ministre des Dominions et des Colonies a confirmé les indications contenues dans une dépêche reçue mercredi matin de Dar El Salaam (voir plus loin).

« Un télégramme a été envoyé mardi au gouverneur du Tanganyika, a déclaré M. Macdonald, lui annonçant que le premier ministre avait fourni, lundi, à la Chambre des Communes une réponse signifiant que le gouvernement n'envisageait le transfert d'aucun territoire soumis à l'autorité de l'Administration britannique ».

Cette déclaration a été saluée par une véritable ovation de l'assemblée.

Un peu plus tard, sir John Simon répondant pour le premier ministre au sujet de la consultation des habitants des territoires coloniaux, avant tout règlement international, a déclaré :

« Comme le premier ministre l'a indiqué en réponse à une question supplémentaire le 14 novembre et comme le ministre des Colonies l'a répété, le gouvernement britannique n'envisage pas le transfert de territoires sous l'autorité de l'Administration britannique. Sur une telle question, le gouvernement doit naturellement tenir le plus grand compte des vues des populations des territoires intéressés ».

Le Tanganyika ne veut pas redevenir allemand

Dar el Salam, 16 novembre. — Au cours d'une réunion monstre qui a eu lieu mardi soir, et à laquelle assistaient les représentants de plusieurs nationalités, notamment de nombreux Grecs et Indiens, plusieurs résolutions ont été votées à l'unanimité, s'opposant énergiquement à la restitution du Tanganyika à l'Allemagne.

A la Cour d'assises d'Amiens

La Cour d'assises d'Amiens a condamné à cinq ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour, Emile Chappel qui était accusé d'avoir, au cours d'une discussion, tué Georges Pauchant.

— Le Grand Prix littéraire de la ville de Paris d'une valeur de 25 000 frs a été attribué mercredi soir en l'hôtel de Massa, siège de la Société des gens de lettres, après quatre tours de scrutin et par 16 voix sur 25 à un poète, M. André Dumas.

— M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, se rendant à Stamboul et à Ankara, où il arrivera dimanche pour assister aux funérailles nationales de Kemal Ataturk, président de la République turque, a quitté Paris mercredi par l'Orient-Express de 22 h. 13.

LES CONGRÈS

La Fédération républicaine à Paris

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

Après avoir fait un tour d'horizon européen et montré la possibilité de raffermir nos alliances et d'entretenir d'excellents rapports avec des Etats comme la Hongrie et l'Italie qui reprendront conscience du péril germanique, M. Valentin s'élève avec force contre toute idée de rétrocession à l'Allemagne des territoires sous mandat.

En terminant, le rapporteur montre qu'aux Français qui désirent si intensément la paix, il faut dire que, s'ils le veulent, ils peuvent encore l'assurer.

« La Russie n'a mobilisé ni un homme, ni un cheval », rappelle M. Xavier Vallat

M. Xavier Vallat rappelle que les membres de la Fédération ont voté les accords de Munich si pénibles qu'ils aient été, mais il faut répondre aux attaques mensongères des communistes « que la France à aucun moment n'a manqué à sa parole et que la Russie n'a mobilisé ni un homme ni un cheval, tandis que la France mobilisait. »

M. Haengge (Alsace), à propos des bruits d'accord franco-allemand, rappelle qu'on avait déjà dit, lors des accords de Locarno, qu'il n'y avait plus de difficultés franco-allemandes ; cependant la propagande nazie poursuit son œuvre et la police helvétique a dû arrêter mardi les agents pangermaniques qui, lors de la conclusion de Locarno, avaient tiré les ficelles de l'autonomisme alsacien. Nous devons donc être prudents.

« Un monde, déclare-t-il, sépare l'Allemagne hitlérienne de la France. Il y a plus de distance de Strasbourg à Kœhl que de Strasbourg à Tombouctou parce qu'à Tombouctou, il n'y a ni camps de concentration, ni persécutions, ni racisme » (Applaudissements).

M. Parmentier, député du Nord, souhaite que la Belgique reste unie. La Belgique ne doit pas être neutre et son indépendance est une sécurité pour la France.

M. Becquart, député du Nord, apporte son adhésion enthousiaste aux conclusions du rapporteur.

Les conclusions de M. Valentin sont adoptées à l'unanimité.

M. François Martin s'élève contre la dissolution La Fédération ne soutiendra pas un gouvernement à participation socialiste

M. François Martin, dans un rapport sur la politique générale rappelle que la Fédération républicaine a toujours affirmé que la première condition du relèvement économique et financier du pays était la dislocation du Front populaire.

M. Martin affirme ensuite que le régime républicain est le seul auquel la Fédération républicaine puisse accepter de souscrire. L'appel au maître, ajoute-t-il, a créé en France trop de déceptions pour que nous entendions faire reposer sur lui le sort de la patrie. Nous croyons, nous, que le salut de la nation exige un sursaut d'amour, de raison, de conscience chez chacun de ses enfants.»

Le rapporteur s'élève contre la perspective d'une dissolution de la Chambre.

Il constate qu'il n'y a pas de désaccord de principe sur le programme qu'il a défini entre le Parti radical et la Fédération républicaine, puis déclare nettement que le soutien de la Fédération ne saurait être accordé à un gouvernement comportant la participation socialiste.

En terminant, il adresse à tous les partis qui dénoncent le péril marxiste, un appel à l'union.

M. Fernand Laurent veut un débat sur les décrets-lois dès la rentrée

M. Fernand Laurent souhaite qu'une action efficace pour sauver le pays sorte du Congrès. Les décrets-lois l'ont déçu. Ils proclament l'intangibilité des 40 heures et ne font rien contre l'étatisation, la révolution, ni l'ingérence des étrangers.

« Si, dit-il, on considère ces décrets comme une préface, on peut en discuter, mais nous voulons la suite immédiatement et sous notre contrôle ». Et il propose que le congrès vote une motion mandant à son groupe parlementaire d'exiger, dès la rentrée, un débat et un vote sur la ratification des décrets-lois.

M. Victor Perret, vice-président de la Fédération, présente une motion demandant que se fasse une entente entre chefs nationaux pour réaliser, comme par le passé, un front commun antimarxiste, sans lequel le redressement français serait compromis.

M. Blaisot regrette que des flottements se produisent dans les dirigeants de l'opinion; les nationaux ne doivent pas se laisser manœuvrer et perdre la partie qui se joue.

La déclaration générale que présente M. François Martin, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h. 30.

La déclaration du parti

La déclaration souligne que la Fédération républicaine est demeurée inébranlablement attachée à un programme d'ordre économique et financier basé sur l'organisation de la profession, le développement de l'esprit d'entreprise et la recherche de l'équilibre budgétaire; de justice sociale impliquant la protection de la famille, la sauvegarde de l'épargne ainsi que le relèvement des conditions d'existence des travailleurs de toutes catégories; de respect des libertés politiques, scolaires et religieuses; de sauvegarder des droits et des intérêts français; de sécurité, fondée sur les respects des traités et le souci de la défense nationale.

Une faillite dont les partis du Front populaire portent seuls la responsabilité

Elle rappelle que, chaque fois que les gouvernements se sont écartés de l'observation de ces règles, ils ont conduit le pays aux catastrophes; elle en fait notamment la constatation à l'occasion de la faillite à laquelle vient d'aboutir la politique suivie pendant ces deux dernières années et dont les partis associés dans le Front populaire portent, seuls, l'entière responsabilité.

Elle félicite et salue les militants demeurés fidèles à la politique traditionnelle qui entend sauvegarder le régime républicain. Elle dénonce les atteintes portées à l'exercice de la fonction parlementaire par les gouvernements du Front populaire et proclame que la mise en vacances presque constante du Parlement n'a pas d'autre but que de masquer la carence malfaisante de la majorité qui les a soutenus et de cacher au pays la vision des désordres organisés par elle.

« Une nouvelle majorité s'est affirmée au Parlement »

Après avoir repoussé l'idée d'une dissolution de la Chambre, la déclaration rappelle que les représentants du peuple ne sont soumis à aucun mandat impératif; qu'ils doivent même, par patriotisme, s'affranchir des liens que pouvaient comporter des alliances électorales pour adapter aux exigences du salut du pays l'exercice de leur mandat. Que le devoir d'un gouvernement est de ne rechercher d'autre majorité que celle susceptible d'approuver les mesures de redressement et de sécurité que commandent les circonstances; qu'il est apparu au dernier scrutin, qu'une telle majorité était susceptible de s'affirmer tant à la Chambre qu'au Sénat.

La Fédération républicaine « proclame en conséquence que, dans l'esprit de la Constitution, la seule conclusion logique qui résulte de la situation parlementaire doit être le vote de la réforme électorale par la représentation proportionnelle intégrale, seule susceptible d'assurer l'indépendance des partis. »

Pas de compromissions avec les socialistes

Au moment où le parti radical vient de reconnaître que le parti communiste avait constamment travaillé à troubler l'ordre social, à ruiner l'économie et à compromettre la sécurité de la France, la Fédération républicaine félicite ses élus d'avoir barré la route en mars 1938 à la constitution d'un sol-disant ministère d'unanimité nationale qui n'était destiné qu'à sauver le Front populaire et à installer les communistes dans les conseils du gouvernement.

Elle remercie en particulier son président, Louis Marin, d'avoir été, en cette circonstance, l'animateur de l'opposition. Elle déclare que le retrait du parti radical du comité de Rassemblement populaire a soulevé les protestations de M. Léon Blum et de ses amis. Elle rappelle au surplus que la doctrine constante de la S.F.I.O. est en opposition avec le programme de rénovation nationale de la Fédération républicaine.

En conséquence, elle déclare qu'elle demeure résolue à refuser aussi bien son soutien que sa participation à tout gouvernement dans lequel figurerait une représentation du parti S.F.I.O. ou de tout autre parti maintenant un contact quelconque avec le communisme.

Il faut maintenir l'intégrité du patrimoine national

Elle affirme, par ailleurs, sa résolution formelle de ne tolérer aucune atteinte à l'intégrité du patrimoine national, au sujet duquel aucune négociation ne saurait être engagée, ni même envisagée (pays de protectorat ou placés sous mandat français y compris). Elle approuve ses élus de s'être engagés, dès à présent, à refuser leurs voix à tout gouvernement qui ne formulerait pas une déclaration résolue et catégorique, garantissant l'intégrité totale des territoires de l'empire français. La déclaration se termine en ces termes:

« Persuadée que le sort de la civilisation occidentale est solidaire de celui de la France et de son régime de liberté, fondé sur la dignité de la personne humaine, sur l'indépendance de la conscience individuelle et sur les devoirs du citoyen envers sa famille et envers son pays, la Fédération républicaine tend la main à tous les partis qui ne sont inféodés à aucune doctrine rêvant de soumettre l'homme à la domination du matérialisme ou au précepte de la lutte des classes. Avec eux, elle est prête à collaborer au relèvement de la patrie et à l'assainissement du régime, ainsi qu'à la renaissance de l'idéal français. »

LA C.G.T. A NANTES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE.)

Nantes, 16 novembre. — La séance du Congrès de la C.G.T. s'ouvre à 9 h. 20, sous la présidence de M. Semard (Cheminots). Après avoir lu une résolution en faveur des travailleurs nord-africains, le président donne la parole aux délégués des fédérations étrangères.

On entend notamment M. Schedenela, secrétaire général de la Fédération syndicale internationale, qui affirme la solidarité de la F.S.I. avec le mouvement français, dont la fédération suit la lutte avec intérêt. La parole est donnée ensuite au président de la C.G.T. suédoise, puis à M. Véga (Espagne), au nom de l'U.G.T.

Le discours de M. Jouhaux

Après une déclaration de M. Mohn, parlant au nom des départements recouvrés et mettant en garde la classe ouvrière contre la propagande hitlérienne dans ces régions, la parole est donnée à M. Jouhaux. Celui-ci insiste tout d'abord sur la nécessité du renforcement de l'unité ouvrière. « Nous ne sommes pas responsables de la lutte des classes, dit-il, nous la subissons. Les réactionnaires voulaient nous exclure de la Nation, nous ne l'acceptons pas. On ne refera pas ce pays sans la classe ouvrière réorganisée.

« Nous avons pris notre place dans la nation. Notre désir est de la diriger vers des fins sociales qui ne seront pas seulement l'émancipation de la classe ouvrière, mais celle de la nation tout entière. »

M. Jouhaux estime qu'il faut donner au travail la place qui lui revient dans la collectivité nationale et que c'est parce que la C.G.T. n'a pas réussi cela que les conquêtes réalisées sont menacées.

Répondant aux critiques adressées par M. Mathé, de la Fédération des postiers, au bureau, l'orateur affirme qu'il n'y a pas eu une partie de la C.G.T. belliciste et l'autre pacifiste. Il y a eu des camarades qui se sont retrouvés pour une position positive en faveur de la paix dans l'honneur et la dignité.

Les décrets-lois

Il s'attaque ensuite aux décrets-loi récents.

« Qu'est-ce que cette politique de redressement, dit-il, basée sur l'augmentation des heures de travail quand les industries ne peuvent donner 40 heures à ceux qui demandent à travailler? Nous étions prêts à faire notre part de sacrifices, mais pas de sacrifices contraires à l'intérêt général du pays et dont nous faisons seuls les frais. Nous rejetons la morale qui a présidé à ces principes de redressement. On a cherché la confiance du capitalisme banquier et industriel. La C.G.T. est exclue de cette confiance.

Nos dirigeants ont voulu faire croire qu'ils avaient maté la classe ouvrière...

» Nous avons cru que M. Paul Reynaud nous apporterait quelque chose de nouveau. Il ne l'a pas voulu, tant pis pour lui. Il a laissé passer l'heure, il a jeté la déception dans les milieux qui étaient prêts à collaborer loyalement avec lui. Pour notre part, nous ne nous inclinerons pas. »

L'orateur ne peut pas accepter que l'on dénie aux ouvriers étrangers le droit d'élire leurs délégués.

« Nos constructeurs à la petite semaine, dit-il, se rendent-ils compte des inconvénients de leurs décrets, de leurs répercussions internationales? Ils ont voulu faire croire qu'ils avaient maté la classe ouvrière; ils ne l'ont pas encore matée. Ils n'ont même pas donné les compensations élémentaires pour les chômeurs et les vieux travailleurs.

M. Jouhaux proclame enfin son attachement à l'indispensable indépendance syndicale.

Si c'est indispensable, nous recourrons à « notre arme suprême »

« Nous devrons également nous adresser à l'opinion pour lui montrer le vide de la nouvelle politique. Pendant ce temps, nous préparerons le recours à notre arme suprême (la grève générale), si elle devient indispensable. Nous recourrons aux moyens qui nous sont propres, mais il faudrait que ces moyens s'avèrent comme une puissance ordonnée d'une classe ouvrière unie, prête à défendre ses droits, et que l'acte de la C.G.T. soit l'éclair fulgurant de la justice déchirant l'injustice.»

Le discours de M. Jouhaux est salué de longs applaudissements.

Le congrès reprendra sa séance plénière jeudi matin.

Le Congrès du Parti démocrate populaire s'ouvrira vendredi à Saint-Etienne

Paris, 16 novembre. — C'est à Saint-Etienne que s'ouvrira, vendredi 18 novembre, le congrès du Parti démocrate populaire. Il sera présidé par M. A. Champetier de Ribes, sénateur des Basses-Pyrénées, ministre des anciens combattants et pensionnés, président du parti.

LETTRE DE BRUXELLES

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 16 NOVEMBRE 1938.

Le « Journal de Roubaix » a publié hier une protestation du président de l'Association de la presse belge contre une déclaration de M. von Ribbentrop, en vue d'amener les journaux belges à mettre une sourdine aux critiques qu'ils émettent contre la nazisme. Et le président de l'Association de la presse a rappelé, en termes énergiques, que la liberté n'était pas un vain mot en Belgique.

On apprend aujourd'hui et, non sans émotion, que des démarches par personnes interposées, ont été faites auprès de certains journaux dont les critiques avaient été particulièrement mal vues de l'autre côté du Rhin.

Un nouveau fait vient d'être révélé. Le président de l'Association de la presse belge a été convoqué par un haut fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères. Celui-ci, en déclarant parler en son nom personnel, et non pas au nom du Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, a regretté certaines critiques de la presse belge vis-à-vis de puissances étrangères et fit remarquer qu'elles étaient pour le gouvernement, une source de difficultés; il a suggéré que l'Association de la presse belge étudie un régime de nature à y mettre fin. On irait, pour les journaux, en matière de politique étrangère, depuis l'avertissement jusqu'à la suspension.

On devine l'émoi ressenti par la Comité de l'Association de la presse quand il a appris cette nouvelle. Il y a vu non seulement une atteinte à la constitution, mais une ingérence d'un pays étranger dans un domaine particulièrement cher aux Belges. Aussi, le Comité général de l'Association a-t-il émis, immédiatement, une protestation énergique contre la prétention de Berlin et décidé de faire une démarche auprès du chef du gouvernement, M. Spaak.

Il y a, dans cette affaire, un précédent particulièrement grave. Si la presse belge doit s'incliner devant des exigences étrangères, ce n'est pas seulement la liberté de la plume qui est en danger. C'est aussi la liberté de la parole et de réunion. Car ce n'est pas seulement dans la presse que l'on se montre sévère pour la politique allemande. Dans les congrès et réunions tenus par les grands partis nationaux, des critiques et des regrets s'élèvent à l'égard du nazisme.

S. E. le Cardinal van Roey vient de prononcer contre lui une condamnation particulièrement grave. Si la démarche allemande réussissait, au sujet de la presse, bientôt, les voix les plus autorisées du pays seraient menacées. Sans doute, on souhaite que les polémiques écrites ou orales restent empreintes de dignité et de justice. Mais la conscience des Belges est capable de toujours y atteindre, tandis qu'une pression étrangère ne fera que compliquer la situation.

S...

LE RECENSEMENT DES PIGEONS VOYAGEURS

Comme tous les ans, à cette époque, a lieu le recensement des pigeons voyageurs. Cette année, les propriétaires recevront à domicile les imprimés nécessaires à ce recensement. Les déclarations seront remplies soigneusement et les renseignements exactement consignés. Il en sera fait retour en mairie. Se munir en même temps du carnet de colombier, pour visa du maire.

ALLOCATIONS FAMILIALES AGRICOLES

Tout employeur utilisant des salariés quel qu'en soit le nombre et quelle que soit la durée de l'emploi, de même que tout chef d'exploitation travaillant avec des membres de sa famille considérés comme salariés, doit souscrire chaque année une déclaration à la mairie.

Pour la période comprise entre le 31 octobre 1937 et le 31 octobre 1938, des formules sont à la disposition des intéressés à la mairie où elles devront être remises pour le 1er décembre

A Roncq, une femme sourde et presque aveugle est renversée par le tramway

Elle est grièvement blessée

Un grave accident s'est produit mercredi vers 18 h., à Roncq.

Le tramway, venant de Tourcoing, piloté par le mécanicien, M. Massena Veirman, descendait la rampe qui précède la rue du Gaz, lorsque le conducteur aperçut, stationnant au milieu de la voie, une femme qui semblait ne pas se rendre compte du danger.

En même temps qu'il freinait, le conducteur faisait fonctionner son appareil avertisseur, mais la femme ne bougeait toujours pas. Ce n'est qu'au dernier moment qu'enfin elle s'écarta. Mais il était trop tard. Atteinte par l'avant droit du tramway, la malheureuse fut violemment projetée sur la chaussée, où elle demeura inerte.

Relevée, la tête ensanglantée, elle fut transportée à l'estaminet Auguste Debaest, où MM. les docteurs Béal et Detruck vinrent lui prodiguer leurs soins. Les médecins constatèrent une fracture du crâne et ordonnèrent le transport d'urgence de la blessée à l'hôpital de Tourcoing. Son état est considéré comme grave.

M. Lambrois, commissaire de police, a procédé à une enquête sur les lieux de l'accident. D'après les renseignements qu'il a pu recueillir, la victime, Mme veuve Duquesne, née Fébronie Hespel, 56 ans, demeurant rue du Gaz, est atteinte de surdité et de cécité assez prononcées. Il est possible qu'elle n'ait ni vu, ni entendu le tramway.

La dépouille de M. von Rath est arrivée à Dusseldorf

Les funérailles auront lieu jeudi, à midi

Dusseldorf, 16 novembre. — Le train spécial allemand transportant la dépouille mortelle de M. von Rath est arrivé à la gare de Dusseldorf, à 9 h. 50. M. Bohle, chef de l'organisation des Allemands à l'étranger, ainsi que de nombreuses personnalités dirigeantes du parti, de l'Etat et de l'armée, si trouvaient à la gare.

Le gauleiter Florian prononça une courte allocution, puis le cercueil fut placé sur un affût de canon.

Le cortège funèbre se mit en route pour la Rhinhalle, où le corps de M. von Rath restera exposé jusqu'aux funérailles, qui auront lieu jeudi à midi. Sur tout le parcours des centaines de milliers de personnes saluèrent la dépouille de M. von Rath.

Le nouveau directeur de l'Assistance publique

(Ph. Trampus.)

M. Serge Gas *succède à M. L. Mourier à la direction de l'Assistance publique. Il vient d'être installé dans ses nouvelles fonctions par M. Marc Rucart, ministre de la Santé publique.*

L'ALMANACH du Journal de Roubaix 1939 est vendu partout 3 francs

Par la poste, 3 fr. 80

A propos du relèvement du taux de certains impôts

Le service des Contributions indirectes nous communique :

« L'article 3 du décret du 12 novembre 1938 prévoit la reprise des stocks de vins, cidres, poires, hydromels, alcools, chicorée, café, sel, sucre, glucose détenus par les commerçants, débitants de boissons, épiciers, dépositaires, etc...

Dans un délai maximum de 5 jours, les intéressés devront déclarer à la recette des contributions indirectes dont ils dépendent, les quantités de produits surtaxables en leur possession à la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs (17 novembre). Les produits en cours de transport devront être déclarés dans les mêmes conditions au fur et à mesure de leur arrivée à destination.

Adresses des bureaux de déclaration : à Roubaix : 182, boulevard de Strasbourg ; 161, rue de Lannoy, et 83, rue d'Inkermann. — A Tourcoing : 49, rue des Carliers, et 34, rue Winoc-Chocqueel. — A Wattrelos : 1, rue des Prés.

Les funérailles de M. Elie Outters, maire de Baisieux, ont eu lieu hier à Valenciennes

Mercredi matin ont eu lieu, en l'église Saint-Géry, à Valenciennes, les funérailles de M. Elie Outters, maire de Baisieux, directeur de la brasserie Thiefry, président du groupe du Nord de l'Association des anciens élèves de l'école de brasserie de Nancy, administrateur de brasseries, décédé à Valenciennes dans sa 61me année.

La levée du corps fut faite au domicile mortuaire, place de l'Esplanade, par M. l'abbé Ruffin, doyen de Saint-Géry, accompagné de M. le chanoine Giraud et de M. l'abbé Verstraete.

Le deuil était conduit par M. Rémy Outters, M. le chanoine Outters, directeur des œuvres agricoles du diocèse de Lille, et M. Géry Outters, frères du défunt; MM. Devulder et Decout, beaux-frères; M. l'abbé Fossaert, professeur à Dunkerque, neveu du défunt, qu'accompagnaient M. le chanoine Wattel, vicaire général; M. l'abbé Vandenhaute, curé de Saint-Piat, à Rouen; M. le chanoine Dehaut, MM. les abbés Béra, professeur d'agriculture à Genech, et Jouglet, aumônier de l'école d'Anchin.

Une délégation d'anciens combattants de Baisieux, ayant à sa tête M. Parmentier, président, précédait le char funèbre. Derrière la famille avait pris place le Conseil municipal de Baisieux.

Parmi les membres du clergé présents, nous avons noté : M. le chanoine Budent, doyen de Solesmes; MM. les abbés Logé, doyen de Mons-en-Pévèle; Delepierre, vice-doyen, curé de Verlinghem; Demarez, directeur et Leroy, professeur de l'Ecole d'agriculture de Genech; Servacque, Dehaut et Cerisier, missionnaires agricoles; Bricout, aumônier de l'Union agricole de Cambrai; Jouglet, de l'Union de Douai; Bleimacque, de l'Union de Valenciennes; Baillon, curé de St-Martin et Bonduelle, curé de St-Jean-Baptiste, à Baisieux; Gilleron, curé de Notre-Dame du Sacré-Cœur; Bonnet, curé du Sacré-Cœur; Carillon, curé de St-Waast et Lambrecht, vicaire de St-Nicolas, à Valenciennes; Delannoy, curé d'Anneppes; Defoort, curé de Borre; Dumortier, curé de Lesquin, etc...

On remarquait aussi MM. Charles Gaubert, sous-préfet de Valenciennes; Gillet, conseiller général, maire de Landrecies; Maurice Theillier de Poncheville, conseiller d'arrondissement de Lille; Delesalle, maire d'Hem; Jean Dumortier, secrétaire-général, représentant M. Duthoit, président du groupement corporatif des brasseurs de la région du Nord; Dupas, président du Syndicat de la malterie française.

Parmi les nombreux dirigeants de la Fédération agricole du Nord, nous avons noté : MM. Luwen, président de l'Essor agricole; Ghetem, membre de la Chambre d'agriculture, président de l'Union de Lille; Dehu, président de l'Union de Valenciennes; Derly, président de l'Union de Cambrai; Dussart, président de l'Union de Douai; Roucoux, membre de la Chambre d'agriculture; Brassart, vice-président de Douai; Jonas, président de l'Essor, de Cambrai M. Schoutteten, secrétaire de la Chambre de commerce belge du Nord; Thibre, juge au Tribunal de commerce de Roubaix; Me Goethals, bâtonnier de l'Ordre des avocats, de Roubaix; MM. Paul Dupont, banquier; Coupez Coffyn, inspecteur des écoles libres; le professeur Hocquette, de Lille; Léon Goethals, bâtonnier de l'Ordre des avocats, etc...

Après la cérémonie religieuse, le corps fut transporté au cimetière d'Ansin, où des discours furent prononcés par MM. Desconseiller, adjoint au maire, au nom de l'administration municipale de Baisieux; Parmentier, président des anciens combattants de Baisieux; Boulnoix, Leybeld et Lefrancq.

« Les Flambeaux » à Lille

L'art de vivre

C'est aujourd'hui, jeudi 17, à 17 h., en la Salle Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille, qu'aura lieu la seconde conférence de psychologie appliquée à l'éducation de soi-même ; la culture des sentiments supérieurs, esthétiques, altruistes, moraux et métaphysiques, tels seront les intéressants sujets que M. Charles Hertrich développera avec ses dons magnifiques de conférencier et de psychologue.

On peut encore s'abonner aux « Amis de Lille », Grand'Place (entrée au bureau, 12 fr.).

En raison de l'affluence des auditeurs, il est rappelé aux abonnés qu'ils ont intérêt à faire numéroter leurs fauteuils aux « Amis de Lille », afin d'éviter l'encombrement du bureau.

Une journée préjociste à la Fédération de Roubaix-Tourcoing

La Fédération jociste de Roubaix-Tourcoing nous prie de rappeler aux responsables préjocistes que c'est le dimanche 20 novembre que se tiendra la journée de chefs ou futurs chefs d'équipes préjocistes, à Sainte-Elisabeth pour Roubaix, et à Saint-Jean-Baptiste pour Tourcoing.

La journée commencera à 9 h. 30; on est prié d'emporter son dîner (il y aura sur place de la bière ainsi que le matériel nécessaire pour le bricolage). La journée sera terminée vers 17 heures.

La Fédération demande aux sections d'envoyer le chiffre approximatif d'adhésions pour le 18 novembre.

CARNET

Naissances

— M. Guy Verdier et Madame née Luce Dassonville sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille, Muriel.

Paris, le 6 novembre 1938.

50, boulevard de Courcelles, Paris. 5d

— M. et Mme G. Delambre-Duquennoy sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille, Monique. - Pontpéan, par Bruz (I.-et-V.), le 26 octobre 1938. 727d

Nécrologie

— On nous annonce la mort de

Madame Jean-Auguste MINET

née Clémence BAJEUX

décédée à Lille, 43, rue de Lens, le 14 novembre 1938, à l'âge de 79 ans,

et celle de

Monsieur Jean-Auguste MINET

son époux,

décédé à Lille, 43, rue de Lens, le 15 novembre 1938, à l'âge de 87 ans.

Les funérailles auront lieu le samedi 19 novemb., à 10 h., en l'église St-Michel 93434

Un camion d'Halluin flambe près d'Amiens

Le chargement est en partie détruit

Dans la nuit de lundi à mardi, un camion automobile appartenant à M. Delvoye, entrepreneur de transports à Halluin, a pris feu dans la traversée du hameau de Saint-Clair, commune d'Hescamps, par suite de l'échauffement d'un des gros pneumatiques.

Aidé par les habitants du hameau, M. Jean Vroman, qui conduisait le véhicule, put sauver sept caisses de métiers à tisser sur les quinze qui composaient le chargement. Les autres furent détruites, ainsi que le camion.

Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de mille francs.

— La cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par les deux soldats Schmitz et Benhart, condamnés à mort par le tribunal militaire de Casablanca pour avoir, le 4 juillet dernier, tué un capitaine afin de s'emparer de sa voiture et déserter.